

Compte rendu du Conseil Municipal (21/10/2026)

Présents :

11 élus sur 12 pour la majorité

3 élus sur 3 pour notre liste « Chalabre en commun »

Aurélie Subreville (Secrétaire Générale)

1) Intervention de Pierre FARLOTTI pour la SAFER Occitanie.

Avant 2004 seul l'Etat pouvait récupérer les biens dits « vacants et sans maître », c'est à dire dont le propriétaire est inconnu ou faisant partie d'une succession ouverte depuis plus de 10 ans en zone rurale. Depuis 2004, les communes peuvent récupérer ces biens à condition d'en faire la demande.

M. FARLOTTI nous explique la procédure, de l'identification du potentiel (analyse du cadastre, repérage, établissement d'un plan...) jusqu'au montage des dossiers.

Le coût de l'étude est de 2 000 € hors taxe et le coût forfaitaire par « compte de propriété » est de 450 à 500 € hors taxe. Un « compte de propriété » peut regrouper plusieurs biens.

M. MAMET explique que le but de cette intervention était seulement à titre informatif. Il est important de pouvoir identifier les parcelles par rapport aux risques incendie et aussi de redonner un propriétaire à ces parcelles (taxe foncière).

M. FARLOTTI indique qu'une étude datant de 2023/2024 avait établi que ces biens représentaient entre 25 et 30 hectares pour la commune de Chalabre.

Ce point fera l'objet d'une discussion dans un prochain conseil municipal.

2) Approbation du compte rendu de la séance précédente : adopté. Seule Virginie n'a pas pris part au vote car elle était absente lors de cette réunion.

3) Rénovation de la Gendarmerie.

M. MAMET indique que suite à l'abandon de la construction d'un nouveau bâtiment, il s'agit maintenant de rénover les anciens locaux et de les mettre aux normes. La mairie a fait appel à un architecte de Carcassonne, Alain Cathala.

L'Habitat Audois prend en charge la rénovation des logements et la commune doit s'occuper de la partie administrative (les bureaux et les abords).

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le 31 octobre.

Le coût total est d'environ 500 000 €.

63 000 € ont déjà été financés (ce sont les différentes études menées).

Restent donc environ 437 000 € qui se répartiraient comme suit :

- 40 % financés par l'Etat (DETR ou DECI)
- 20 % par la Région
- 20 % par le Département

Il resterait donc 20 % à la charge de la **commune**, soit **environ 80 000 €**.

Par ailleurs, la Gendarmerie a accordé un surloyer de 6% sur 17 ans.

La question est posée de la possibilité d'une participation des autres communes

qui utilisent aussi les services de la gendarmerie.

M. MAMET répond qu'il aurait fallu l'anticiper en créant un Syndicat Mixte. Cela ne s'est pas fait car on n'avait pas les éléments.

M. BAUVAIN LEVI demande combien aurait coûté une gendarmerie neuve.

M. MAMET répond que cela coûte 2,4 millions d'euros hors taxe.

La délibération permettant le dépôt du dossier de demande de subvention est adopté à l'unanimité.

4) Présentation du « Pack Associations » par Fabrice BAUVAIN LEVI.

M. MAMET présente le sujet en disant qu'il faut pouvoir justifier pourquoi on donne (ou pas) une subvention à une association et qu'il y a donc lieu d'avoir un règlement qui cadre l'ensemble.

M. BAUVAIN LEVI explique que les subventions étaient accordées d'une certaine manière avant et que l'on a considéré qu'il fallait la revoir.

40 000 € de subventions sont normalement alloués aux Associations.

Il y a 39 associations sur Chalabre. 35 d'entre elles ont été subventionnées cette année à hauteur de 35 340 € + 3 000 € de subvention exceptionnelle pour les sinistrés de Pomas.

9 associations ont reçu entre 1 500 et 6 000 €.

Il indique ensuite que le « Pack Associations » qu'il propose vise à établir « *un cadre équitable, transparent et compatible avec une gestion responsable des deniers publics* ».

Le règlement proposé contient des « critères d'attribution » de ces subventions.

Myriam MARTIN insiste sur le fait que, comme il est écrit dans l'Article 5 du règlement, ces « *critères* » soient bien « *un outil d'aide à la décision et non un mécanisme automatique* » qui deviendrait une gestion bureaucratique. Il faut voir au cas par cas. Chaque association ne va pas forcément remplir tous les critères. Il faudra bien l'expliquer.

Nina KLOTZ intervient sur la question du bénévolat. C'est la base même de l'existence d'une association. Il ne peut pas être quantifié dans les budgets.

Myriam MARTIN ajoute que le bénévolat est un apport en soi extraordinaire. Il ne faut pas chercher à tout quantifier. Cela ne peut pas rentrer dans le budget d'une association.

Virginie GAUDEL indique que, lorsqu'elle a participé à la réunion avec M. BAUVAIN LEVI, son souci était qu'une association n'est pas forcément à l'initiative d'un événement public mais cela ne l'empêche pas d'avoir un intérêt pour la vie du village et, à ce titre, d'avoir une subvention.

M. BAUVAIN LEVI est d'accord avec cela. Une association n'est pas forcément sur de l'événementiel. Il indique aussi que, une fois adopté par le conseil, toutes les associations seront destinataires du « Pack ». Elles auront donc connaissance des critères d'attribution et pourront remplir les documents en toute connaissance de cause. Le calendrier fixe à fin février la limite de dépôt des demandes de subvention.

Virginie GAUDEL précise que l'Article 11 fixe, pour la commune de Chalabre, à 5 000 € le seuil au-delà duquel il sera nécessaire d'établir une « convention » entre la municipalité et l'association. Par ailleurs, les membres de la commission étant tous eux-mêmes investis dans une association, chacun s'abstiendra de prendre part aux délibérations concernant son association dans un souci d'impartialité (Article 15 – conflits d'intérêts).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5) Station service.

M. MAMET indique qu'elle n'a jamais autant fonctionné. Il reste environ 109 000 €. Ce n'est pas assez pour finir l'année car il faut sans cesse recommander de l'essence. Cela coûte environ 50 000 € par mois (remboursés par la vente du carburant). Pour 3 mois cela fait donc 150 000 €. Il demande une décision modificative.

Myriam MARTIN précise que cela oblige à aller faire des relevés plus souvent. Ce n'est pas le travail de la Secrétaire Générale.

M. MAMET répond que cela oblige surtout à contrôler les cuves plus souvent.

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

6) Questions diverses.

M. MAMET indique qu'il a vu les principaux commerçants du marché. La maison qui risque de s'effondrer doit être sécurisée. Ils pourront se mettre sur un seul côté de la place.

- ***Nous demandons si un aménagement du parking à côté de la bibliothèque est envisageable avant le début des travaux.***

⇒ Ce parking va servir à stocker du matériel pendant la durée des travaux. Il sera aménagé à ce moment-là, en même temps que les travaux.

- ***Est-il possible de reboucher l'énorme trou dans la chaussée Cours Colbert si les travaux ne débutent pas tout de suite car c'est dangereux ?***

⇒ On va remettre du gravier.

- ***Sur la question de l'abattage des arbres : ne pourrait-on pas faire une réunion avec le Collectif et la Préfecture pour essayer d'apaiser la situation ?***

⇒ **M. MAMET** indique que la Préfecture ne se déplacera pas. Le collectif et l'association NEO, c'est pareil. La seule entité qui peut débloquent la situation, c'est la DREAL. Il a fait un courrier à la DREAL pour savoir si ce sont les délibérations de l'audience au tribunal qui prévalent et qui disent qu'« il n'y a pas besoin d'une étude 4 saisons » ou si c'est l'avis de la DREAL. Cette étude reporterait les travaux de 2 ans. Dans tous les cas, sans réponse de la DREAL d'ici le 30 octobre, les travaux commenceront.

Myriam MARTIN déplore le fait que la Préfecture ne se déplace pas.

M. MAMET dit que le collectif a déjà été reçu. Nous avons l'autorisation d'abattre jusqu'au 15 novembre parce qu'après il faut replanter.

Nous avons malgré tout insisté sur la nécessité d'apaiser le débat. Nous n'avons pas à juger de la légitimité ou non de ces gens. Ils se posent des questions et il faut continuer à y répondre même si nous ne partageons pas le même point de vue. Nous avons regretté que le dernier communiqué du maire utilisait un ton trop vif et qu'il allait envoyer un signe que le dialogue n'était pas rompu.

Pour les élu-e-s du groupe « Chalabre en commun » :
Myriam Martin, Philippe Razeyre, Virginie Gaudel